

Conseil d'administration

du 19/03/2004

III-Questions budgétaires et financières

1 – Budget annexe Centrale d'Eau - Exercice 2004 – budget primitif

Le Président rappelle à l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2004 s'est tenu le 23 janvier 2004.

Sur la base des orientations définies, le projet de budget annexe "Centrale d'Eau" pour l'exercice 2004 est présenté en équilibre pour les montants suivants :

Section d'Investissement : 7 362 035,84 €

- Amortissements : 136 842,12 €
- Règlement de la dette : 1 345 596,88 €
- Etudes de renforcement de la production de l'usine : 150 000,00 €
- Constructions et installations techniques : 5 690 000,00 €
Voir liste jointe en annexe du projet de budget.

Ces dépenses sont financées par :

- La Dotation Globale d'Equipement pour : 191 724,55 €
- Diverses subventions de l'Etat (FNDAE) de l'Agence de l'Eau et des Départements pour la deuxième phase de l'interconnexion Férel-Campbon pour : 2 687 930,61 €
- L'amortissement des immobilisations pour : 647 085,70 €
- Un virement de la section de Fonctionnement donc un autofinancement brut pour : 1 284 644,98 €
- Enfin, un emprunt d'équilibre de 2 237 209,90 €
étant précisé que cet emprunt ne sera pas réalisé et qu'au vu de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2003, cet emprunt sera appelé à être supprimé.

Section de Fonctionnement : 8 075 317,90 €

En dépenses, les différences les plus notables par rapport à l'exercice 2002 sont :

- La rémunération de la SEPIG est estimée à : 4 300 000,00 €
- Les primes d'assurances, qui sont supportées par le budget principal, sont prises en charge via le remboursement de frais inscrits à l'article 6287 
- La redevance de prélèvement est portée à : 758 000,00 €
- La reprise de provision MONTERREIN pour 18 405,78 €
- Une diminution des intérêts de la dette ramenée à 564 956,91 €
- Un virement de la section d'Investissement ramené à 1 284 644,98 €

En recettes, les ventes d'eau et la contre-valeur prélèvement sont calculées sur un volume de 17 millions de m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Adopte comme proposé le budget primitif annexe centrale d'eau pour l'exercice 2004.**
- **Sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au budget annexe centrale d'eau 2004.**

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**

J. BRIEND